

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

REUNION PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h 20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 février ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens déjà à excuser M. BERGEN et M. VALKENERS.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Mme CAROTA

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. VALKENERS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mme FLAGOTHIER

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et le document 14-15/177 qui a été soumis à l'examen de la 5^{ème} commission de ce jour et vous recevrez en cours de séance une copie du courrier adressé aux autorités belges et européennes concernées au sujet du projet de partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Ce document résulte d'un consensus entre les cinq Chefs de groupe qui entendent manifester leurs inquiétudes face aux négociations de ce partenariat et demandent qu'un terme définitif y soit mis. Je sais que le responsable du PTB va arriver aux alentours de 15h30-16h, je ne saurais pas évidemment vous le faire déposer sur vos bancs avant dès qu'il aura signé, vous en recevrez une copie.

Je vous informe également qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur cinq dossiers.

Par ailleurs, suite à l'installation de Monsieur André DENIS dans ses fonctions de Député provincial, je vous rappelle qu'il y a lieu de le remplacer dans les Commissions dont il était membre. Sur proposition de Monsieur Fabian CULOT, Chef de groupe MR, il sera donc remplacé par Monsieur Georges PIRE dans les première et cinquième Commissions et, par Monsieur Fabian CULOT lui-même, dans la deuxième Commission. Je vous invite à en prendre acte.

Enfin, pour ceux qui n'ont pas encore retiré leurs rapports d'activités 2014, je vous rappelle que ceux-ci sont à votre disposition au Bureau du Service du Conseil provincial, jusqu'à demain à 17 heures

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

V. Eloge funèbre de Mme Pascale DAMSEAUX, ancienne Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancienne collègue Pascale DAMSEAUX qui est décédée inopinément le 27 janvier dernier, à l'âge de 50 ans.

Fille de l'ancien premier Ministre libéral, Député européen et Bourgmestre de Verviers André DAMSEAUX, Pascale DAMSEAUX s'est engagée en politique, au sein du parti PRL, à Verviers et ensuite à Spa.

Elle a été élue Conseillère provinciale à trois reprises, siégeant ainsi sur les bancs de notre Assemblée de 1991 à 2006. Elle fut également Questeur de 1994 à 2006.

Après ses mandats de Conseillère provinciale, elle a également été active sur le plan communal, en tant que Conseillère communale et Conseillère au CPAS à Spa.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé évidemment un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

M. MESTREZ, Conseiller provincial (de son banc). – M. le Président, juste une petite remarque. Il y a eu un raccourci, M. DAMSEAUX n'a pas été Premier Ministre, c'est premier Ministre-Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci pour cette remarque. Elle était très importante.

VI. Question écrite appelant une réponse orale du Collège provincial

Document 14-15/175 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial concernant le soutien au secteur agricole.

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Madame Marie MONVILLE pour la lecture de la question. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme MONVILLE Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés provinciaux.

L'abandon des quotas laitiers en avril 2015 et la libéralisation du marché plongent nos agriculteurs dans l'inquiétude. Une nouvelle crise du lait pourrait voir le jour.

Ce scénario difficile pour l'agriculture amène le groupe cdH-CSP à s'interroger. Nous

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

pensons que la Province doit renforcer son soutien à ce secteur.

Les Services Agricoles de la Province proposent déjà de nombreuses aides aux producteurs et à la promotion des produits issus du terroir.

La Province pourrait encore envisager de nouvelles actions, par exemple : mettre en place une plateforme de commandes groupées d'intrants agricoles, la négociation auprès des vendeurs permettrait d'optimiser certains coûts de production.

Soutenir la valorisation d'une partie des matières organiques produites par les exploitations. L'évacuation de cette part d'effluents d'élevage rendrait moins contraignantes les règles de capacité d'épandage et de respect du taux de liaison au sol, en particulier pour nos zones vulnérables aux normes plus strictes.

Les agriculteurs et producteurs sont souvent surchargés de démarches administratives de plus en plus complexes. La Province pourrait intervenir en tant que « facilitateur » dans les échanges entre le producteur, acteur de terrain, et l'« Administration ».

La Province est aussi l'amie des producteurs et agriculteurs, nous n'en doutons pas. Nous vous remercions dès lors pour les nouvelles actions que vous accepterez de bien vouloir mener en leur faveur.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à M. André DENIS pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Avant de répondre aux trois questions de madame Monville, je voudrais profiter de cette première intervention à la tribune pour remercier l'ensemble des Conseillers pour leur confiance. Je ne doute pas que les groupes cdH et Ecolo auraient signé également l'avenant au pacte de majorité si la logique politique leur en avait laissé l'occasion ! Je souhaite d'ailleurs me montrer disponible et accessible pour tous. C'est donc avec plaisir que je répondrai à vos questions – comme dans le cas présent – dans la mesure de mes possibilités, bien entendu.

Madame Monville, chère Collègue,

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre question relative à la préoccupation du secteur agricole – suite aux dernières actualités – qu'est l'abandon, dans le courant 2015, des quotas laitiers.

La question me fait d'autant plus plaisir que nous sommes en fait voisins puisqu'issu du même district anciennement district de Spa devenu district de Spa-Verviers après la fusion de nos districts.

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. J'ai d'ailleurs introduit ce matin-même, à l'Institut provincial de La Reid, une journée d'étude sur cette problématique qui nous préoccupe tous et, bien évidemment, en particulier le monde agricole puisqu'elle ne manquera

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

pas d'avoir de redoutables conséquences sur l'agriculture ... et davantage encore sur l'agriculture familiale toujours majoritairement présente dans notre province ! Comme vous le savez, depuis déjà quelques années, le Collège provincial, à travers les services agricoles, est attentif à l'évolution de l'actualité agricole ainsi que de ses répercussions sur la vie de nos agriculteurs qui sont encore plus de 3000 en notre province de Liège !

La nouvelle PAC arrive... Les journaux en ont assez fait écho ! La programmation de la PAC est prévue pour 7 ans de 2014 à 2020. La mesure phare pour le secteur du lait est la suppression des quotas laitiers dont presque tous les agriculteurs se disaient satisfaits et qui semblaient être le rempart contre une éventuelle nouvelle crise du lait.

Ces nouvelles dispositions ne sont pas neuves et étaient annoncées depuis longtemps par l'Union Européenne. Mais, bien qu'attendues, celles-ci vont provoquer un véritable séisme au sein de nos exploitations agricoles.

A ce jour, des primes existent : les Droits au Paiement Unique (DPU) et les primes à l'herbe, mais qui peut dire si elles seront toujours là demain ? Quel sera le prix mondial du lait généré par cette forme de libéralisation ? Comment les producteurs de lait belges pourront-ils survivre face à des producteurs « polonais », polonais n'étant pas pris ici à titre péjoratif mais, vous l'aurez compris, à titre exemplatif, il faut rester prudent, dont le prix de revient du litre sera indubitablement inférieur au nôtre ? Dans quelle mesure sera-t-il encore possible de compenser cette différence entre le prix au litre et le prix de revient de nos producteurs ? Nos exploitants agricoles pourront-ils encore être rentables dans ce nouveau contexte ? Beaucoup de questions qui restent malheureusement sans réponse !

Mais revenons-en à votre première question...

Vous proposez la mise en place d'une plateforme de commandes groupées d'intrants agricoles. Cette plateforme permettrait d'aider les agriculteurs à se regrouper et ainsi peser dans la négociation avec les vendeurs. Si l'idée est toujours d'actualité, elle n'est cependant pas neuve ! Les coopératives agricoles ont entrepris un travail de rassemblement afin de répondre à ces besoins d'achats groupés. Cette mutualisation des achats diminue les coûts des diverses dépenses nécessaires : aliments, fertilisants, etc. Nos services accompagnent et encouragent d'ailleurs les producteurs liégeois à s'associer à ces réseaux.

D'autres initiatives existent, telles les Coopératives d'Utilisation de Machines Agricoles, vous connaissez sans doute aussi, CUMA, les groupements fourragers,... . Ces groupements constituent des associations qui visent à réduire les charges de matériel et de fonctionnement sur plusieurs exploitations en réduisant les coûts fixes.

Si l'idée de se regrouper est là, la volonté n'en a pas toujours été manifeste au sein du monde agricole. Ceci peut expliquer le fait que cette idée, bien qu'elle existe depuis longtemps, n'ait pratiquement encore jamais été appliquée, du moins à l'échelle d'une zone géographique telle que celle de la province de Liège. Quelques initiatives ont vu le jour en matière d'achat de phyto par exemple, mais sans grand succès ! Même si je note avec attention la constitution d'une nouvelle organisation de producteurs agricoles, la WAFAB, WALLONIA FARMERS BOARD, qui souhaite convaincre 1000 à 1500 producteurs agricoles de s'associer pour être mieux entendus

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

dans leurs négociations d'achat de matériels, de mazout, et autres intrants, c'est un élément que j'ai trouvé dans le journal Le Jour HW en date du 31 janvier 2015. Nous resterons attentifs à cette initiative toute récente... De plus, dois-je vous rappeler que, si nous avons le loisir d'intervenir dans l'achat de sel, par exemple, – avec le réel succès que cela connaît, ce n'est pas mon Collègue Georges PIRE qui dira le contraire, c'est parce qu'il s'agit d'un produit destiné aux communes et, donc, d'un marché – groupé – public ? Le secteur agricole n'est, à ma connaissance – et je m'en réjouis ! –, pas encore étatisé... Notre intervention au sein de celui-ci est donc limitée de par la nature privée de ce dernier. Nous pouvons donc l'aider, certes – et nous nous y appliquons –, mais pas nous substituer aux secteurs privés !

Concernant la valorisation des matières organiques, à savoir votre deuxième question...

Prendre en compte la valeur fertilisante que représentent les effluents d'élevage et, plus encore, leur valorisation financière par l'économie d'intrant ainsi que leur meilleure utilisation constituent le quotidien de notre Station Provinciale d'Analyses Agricoles de Tinlot. Nos services s'inscrivent dans les démarches initiées par la Wallonie pour la diffusion des « surplus » d'exploitations spécialisées dans l'élevage vers les exploitations du secteur des cultures, par l'intermédiaire de Nitrawal.

Enfin, à propos de l'aide à apporter aux agricultures dans leurs démarches administratives de tous les jours – votre troisième et dernière question –, je me permets de vous renvoyer à la lecture des rapports d'activités des Services agricoles qui seront diffusés et présentés ici même dans un mois ...

Si la Province est « l'amie des communes », la Province est aussi l'amie des agriculteurs, et ce, au moins autant de fois qu'il y a d'exploitations familiales en province de Liège !

Le Département Service agricole, depuis sa création, est à leurs côtés !

Leur nécessité d'adaptation permanente aux besoins en matière de gestion technique et économique est au centre de nos préoccupations. Nos excellentes relations avec les services fédéraux, les services régionaux, les administrations agricoles, mais aussi avec celles de l'environnement, de la fiscalité, des communes, et même de l'Evêché – ce qui devrait peut-être vous réjouir ! –, garantissent un maximum de « facilités » dans le traitement des problèmes que rencontrent le monde agricole. Rassurez-vous, je termine bientôt.

Certes, il est difficile de faire face à la multitude des demandes : même si les équipes compétentes sont toujours prêtes à relever de nouveaux défis et à se former pour acquérir les connaissances indispensables. Pour répondre aux nouvelles attentes de nos chefs d'exploitation, nous leur proposons toute une série de soutiens administratifs pour la gestion de leur exploitation : aide à la préparation des dossiers ISA, des dossiers PAC, des dossiers « normes AFSCA », de dossiers éoliens, de dossiers Natura 2000, à l'obtention de permis d'environnement, d'une phytolice, du permis G, à la mise en place de mesures agroenvironnementales, au captage des eaux, aux démarches de succession, à la prise d'avis phyto, à la mise en relations avec des contacts juridiques ou comptables,...

Bref, une multitude d'aides et de conseils qui ne sont pas toujours bien connus par

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

manque d'information et de promotion... Mais je vous informe que nous sommes en train de réfléchir à l'élaboration d'un plan d'information pertinent à l'attention de nos agriculteurs afin de faire connaître davantage nos services et nos actions ! Nous pourrions ainsi les faire évoluer, encore et encore, en fonction des attentes d'un secteur en constante évolution...

Enfin et vous me permettez de conclure ainsi, la PAC avec son lot de bonnes et de mauvaises nouvelles pour le monde agricole est un sujet préoccupant qui mérite toute notre attention... mais il est naïf de penser que les agriculteurs ont attendu que le Conseil provincial de Liège se saisisse du problème pour agir. Comme vous pouvez le constater, beaucoup de choses existent déjà et sont déjà menées, non seulement par ces agriculteurs, mais également par la Province ! Même si ce n'est pas encore assez. Il faut, dès à présent, réfléchir à la meilleure manière d'aider nos exploitants agricoles et ce, en associant tous les niveaux de pouvoirs concernés. Il nous appartient à tous de sensibiliser le fédéral et l'europpéen. Sensibilisons également le régional : nous rencontrerons d'ailleurs bientôt, avec le collègue, le Ministre wallon René Collin qui, au vu de son passé provincial, ne peut qu'être un ministre de qualité. Mais c'est avant tout au secteur lui-même à se tirer d'affaire en pratiquant une agriculture intégrée – véritable réponse, selon moi, à cette crise – et en favorisant, entre autres, des pratiques telles que les circuits courts.

Et enfin, si votre intérêt pour le monde agricole fait plaisir à voir, madame Monville ! Si votre capacité à mettre en lumière des préoccupations vitales pour les agriculteurs, mais souvent méconnues du Conseil, me fait grand plaisir ! Je m'inquiète : ne risquez-vous pas d'en oublier les cars de dépiilage ?

Soyez donc rassurée, je poursuis le travail de soutien entrepris à nos agriculteurs, vous pouvez à nouveau vous consacrer sereinement à la Santé, dévolue désormais – peut-être heureusement pour moi – à ma collègue Katty Firquet !

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Document 14-15/176 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial concernant les Caillebotis en Hautes-Fagnes.

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à Monsieur Hans NIESSEN pour la lecture de la question. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIESSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Les Hautes-Fagnes sont incontestablement un atout majeur pour le tourisme en province de Liège. De nombreuses brochures prônent la splendeur de ce paysage unique en Europe. Des kilomètres de caillebotis ont été placés pour permettre aux visiteurs de découvrir ce biotope sensible sans le déranger outre mesure.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Malheureusement, ces sentiers ont subi une forte dégradation, notamment par l'incendie en avril 2011.

Etant donné le rôle phare que constituent les Hautes-Fagnes pour le tourisme dans l'est de notre province, nous ne pouvons rester indifférents face au fait que les visiteurs ne trouvent pas sur le terrain ce que leur ont promis les brochures promotionnelles et les publications web.

Monsieur le Député MOTTARD, le département Nature et Forêts, gestionnaire de la réserve naturelle a fait savoir que les frais de rénovation des caillebotis dépassent largement ses possibilités budgétaires. C'est la raison pour laquelle je vous demande si vous voyez la possibilité de contribuer d'une manière ou d'une autre à la remise en état des caillebotis en Hautes-Fagnes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. Paul-Emile MOTTARD pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial, votre question concernant les caillebotis dans les Hautes-Fagnes a retenu bien entendu toute mon attention. En effet, comme vous, je considère cette partie de notre province comme un atout majeur pour le tourisme et notamment lorsque l'on voit les conditions climatiques enneigées de ces dernières semaines et les chiffres de fréquentation, nous redoublons d'intérêt.

Comme vous le savez, la gestion de la réserve et donc des caillebotis relève du Département Nature et Forêt de la Région Wallonne.

Suite au grand incendie de 2011, les parcelles les plus endommagées ont été remises à neuf. Mais ces rénovations coûtent cher ! Et M. le Chef de groupe, pour information, il faut jusqu'à 100 euros par mètre courant.

Après analyse du DNF, le réseau actuellement accessible au grand public dans les propriétés de la Région wallonne est dans un état satisfaisant. Le caillebotis de la Fagne de Polleur, M. le Verviétois, et celui de la Vecquée doivent régulièrement faire l'objet de réparations ponctuelles et leur remplacement complet devra s'envisager dans les 2 ou 3 prochaines années.

Afin de prévoir une solution moins coûteuse et sur le long terme, le DNF prévoit également, dès la fonte des neiges, d'établir une analyse claire de la situation. En fait, certains endroits pourraient en effet être convertis en sentier à la place des caillebotis.

Les modalités de financement de ces travaux devront être examinées dans le cadre d'une réflexion globale à propos de l'accueil touristique sur le plateau des Hautes Fagnes. Celle-ci se déroulera dans le courant du premier semestre de 2015 à l'initiative de la Région Wallonne et sera présentée à l'ensemble des opérateurs touristiques, vous savez comme moi qu'ils sont

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

nombreux mais ils seront tous réunis: CGT, Province de Liège, Communauté Germanophone, Parc Naturel, communes, Agence du Tourisme de l'est de la Belgique, ainsi que l'Office du tourisme...

Un subside provincial, via le Parc Naturel, n'est donc pas nécessaire à ce stade. En fonction de la réflexion menée, il pourra peut-être être envisagé via les crédits d'équipements touristiques.

Malgré la photo publiée dans la presse illustrant quelques mètres de caillebotis désaffectés, la réalité de terrain nous montre qu'il n'y a pas d'urgence urgentissime. La volonté est donc de trouver une solution durable avec l'ensemble des partenaires sous l'impulsion de la Région Wallonne dans un délai raisonnable.

Pour ce qui concerne les parcelles communales, la Ville de Malmedy a prévu les sommes nécessaires au budget 2015, merci chers Collègues, pour assurer les réparations dès que les conditions climatiques le permettront.

Sachez Monsieur le Conseiller provincial que j'accorde beaucoup d'intérêt à ce dossier et je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution des discussions et je crois même que je ne serai pas le seul puisque le nouveau Président de la Maison du Parc, notre ami Alfred OSSEMAN, a été désigné Président de cette Maison et donc nous avons doublement intérêt à être vigilant.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/137 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole - Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/138 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/139 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/140 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Elus Meuse – Condroz – Hesbaye » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/137, 14-15/138, 14/15-139, 14-15/140) ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

Le document 14-15/137 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Monsieur André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Donc, c'est seulement sur le document 137, Liège Europe Métropole qu'un commissaire souhaité émettre une observation.

Le fonctionnement des Assemblées liégeoises, Liège Métropole, Conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège, ne semble plus être en corrélation avec le fonctionnement actuel de la supracommunauté.

Certaines assemblées manquent de diversité. Il faudrait dépasser la seule présence des bourgmestres et se calquer sur ce qui se fait soit à l'ASBL Région Verviers soit à la Conférence des Elus de Meuse Condroz Hesbaye, communément appelée CEMCH, qui ne se composent pas exclusivement de bourgmestres mais aussi d'autres élus.

M. le Député répond que dans ce cas, il sera nécessaire de changer les statuts des assemblées liégeoises.

Je vous remercie. Les autres n'ont pas de questions. Ils ont été votés à 10 voix pour et 6 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne les documents 14-15/138, 139 et 140, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 10 voix pour et 6 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous procéder au vote globalisé ? Oui

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 14-15/141 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association Sportive de l'Enseignement Provincial – Liège », en abrégé « A.S.E.P. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 14-15/141).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que Votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/159 : Première série de projets supracommunaux proposés par Liège Europe Métropole en vue de l'attribution de subsides dans le cadre du plan triennal 2013-2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 14-15/159).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie pour examiner particulièrement les 37 pages de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

ce dossier 14-15/159 qui concerne une première série de projets supracommunaux proposés par Liège Europe Métropole et ce, dans son plan triennal 2013-2015.

Un Commissaire se manifeste et formule deux demandes d'information. La première : comment les projets ont-ils été choisis ? La seconde « Qu'en est-il de l'équité géographique par arrondissement ?

Les éléments de réponses sont en grande partie repris dans le dossier fourni par l'administration provinciale d'une part, et d'autre part, les éléments de réponses sont apportés autant par les directions provinciales que par Monsieur le Député en charge de la supracommunalité.

A la question de savoir comment sont choisis les projets, quatre éléments sont mentionnés pour articuler la réponse, il s'agit, en termes de mots-clés : thème générique, supracommunalité, état d'avancement et maillage.

Le premier élément : le projet doit s'inscrire dans l'un des quatre thèmes retenus. Ces thèmes sont qualifiés de thèmes génériques d'actons supracommunales, à savoir : le développement territorial et la mobilité ; le Tourisme, la Culture et particulièrement le Tourisme fluvial ; les services aux citoyens et la reconversion, ce qui comprend par exemple la réhabilitation d'espaces industriels dégradés. Voilà pour le premier élément.

Deuxième élément de réponse : le caractère supracommunal et structurant du projet dont être avéré. Il s'agit de juger ici si l'aspect supracommunal est bien à la faveur de plusieurs communes et si la réflexion du projet porte sur une vision prospective du territoire.

Troisième élément de réponse : l'état d'avance d'un projet, d'un dossier diffère fortement de l'un à l'autre. Pour cette raison, deux types de décisions favorables sont établis pour les projets retenus, à savoir une promesse de principe et une promesse ferme d'attribution de subsides.

Le quatrième élément de réponse : les projets qui présentent un caractère réseauté s'inscrivent dans une nouvelle réflexion cohérente sur une échelle du territoire qui permet d'intégrer ce projet réseauté dans un maillage plus général.

Cet aspect engage un re-travail que les Services provinciaux proposent, apportent, de telle façon que ces nouveaux projets puissent s'inscrire dans une structure plus globale, cohérente, intégrée au cœur du territoire provincial et au cœur de la Région Wallonne.

En définitive, il s'agit de donner une intelligence à ces projets réseautés. Le Tourisme fluvial en est un exemple.

Dans la même dynamique, les projets qui ne sont pas finalisés ou qui ne sont pas prêts, bénéficient d'un délai supplémentaire pour compléter leurs documents. De manière plus générale, l'appel à projets supra est donc prolongé.

A seconde question qui porte sur l'équité géographique de la répartition des subsides des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

projets retenus, il a été répondu en trois temps : l'unanimité des votes, l'intelligence des travaux et la force d'être ensemble.

En développant un peu, il a été répondu d'abord que les conférences d'Arrondissements et Liège Europe Métropole voient chacun des arrondissements respectueusement représentés. Par ailleurs, leur décision d'accepter cette répartition de projets, cette répartition de subsides, a été obtenue au premier tour et à l'unanimité des suffrages. Ce qui révèle le large consensus tant politique que « géographique » qui a régi leurs travaux.

Ensuite, l'ensemble des travaux ont été menés avec une grande intelligence dans une très belle ambiance de travail sans heurt, et ce au sein de chacune des instances.

Il a été répondu, enfin, que le poids de toute une province est plus marquant que l'effort conjugué ou pas de quelques communes porteuses de projets.

La Province dans sa fonction supracommunale est plus efficace, notamment dans la recherche de subsides, et FEDER en particulier.

Voilà qui clôture les deux demandes d'informations pour ce document. Mes Chers Collègues, pour terminer définitivement, votre première Commission s'est positionnée à la faveur de ces attributions de subsides. Le vote est structuré comme suit : 10 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatorze résolutions.

Document 14-15/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/143 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide et Solidarité » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/160 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège », en abrégé « CRIPEL » asbl – Exercice 2013-Prévisions 2014.

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/142, 14-15/143, 14-15/160) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Le document 14-15/143 ayant suscité une intervention, j'invite le rapporteur, Madame Sandrine MAQUINAY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MAQUINAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La deuxième Commission s'étant réunie hier soir à propos de ces trois rapports, un Commissaire a souhaité émettre une observation. En fait, cette personne s'étonnait des délais entre la remise des comptes des asbl donc pour le 30 juin au plus tard et le vote en Commission.

L'Administration étant absente, il lui a été répondu qu'on se renseignerait pour expliquer de délai. La deuxième Commission vous propose d'adopter ces trois rapports par 10 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/142 et 160, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 10 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « AIS'Baye » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Document 14-15/145 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/161 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2013-Prévisions 2014.

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/144, 14-15/145, 14-15/161) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Les documents 14-15/145 et 161 ayant soulevé plusieurs questions, j'invite le rapporteur M. Pierre ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Je pense qu'il n'y avait pas de question sur le dossier 1415/144 Monsieur le Président.

Votre troisième Commission s'est réunie ce 24 février pour examiner, entre autres, les points suivants : le dossier 14-15/145 relatif au rapport d'évaluation annuel du contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », DTVL en abrégé, tout le monde connaît les Domaines de Logne, Palogne, Harzé c'est de cela qu'il s'agit.

Un Commissaire signale que les comptes et bilans font état d'un bénéfice de 2.687 € en 2013 alors que le subside provincial de fonctionnement s'élève à 20.100 € sans compter les équivalents temps plein mis à disposition par la Province et les aides diverses dont la gestion comptable et le secrétariat des instances. Il trouve cette situation précaire et demande si des mesures ont déjà été prises en 2014 ou le seront en 2015 pour assurer un budget en équilibre plus confortable.

Monsieur le Député répond qu'aucune mesure particulière n'a été prise en 2014. Il ajoute que le subside de fonctionnement alloué par la Province est minime en regard de ceux attribués au Centre Nature de Botrange de 140.000 € et à Blegny Mine 170.000 €. Par ailleurs, comme c'est le cas également pour le domaine de Wégimont, les résultats du DTVL sont directement dépendants des conditions météo, effectivement notamment pour la location de kayaks et autres activités extérieures.

Enfin, Monsieur le Député signale qu'il faudra redoubler d'attention pour le Château de Harzé qui se situe finalement entre un hôtel et un centre de conférences et qui est confronté à une concurrence grandissante. Il présente un taux d'occupation de 30 à 40 % et une réflexion est en cours à ce sujet avec l'aide précieuse du Président de l'asbl.

Un autre Commissaire demande où en est le nouveau contrat de gestion du restaurant ? Monsieur le Député signale que la gestion n'est plus concédée mais directement prise en charge

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

en interne par les services du DTVL. Le chiffre d'affaire est ici de l'ordre de 250.000 €. Malheureusement, une récente inspection a fait apparaître une erreur en matière d'organisation du travail. S'il n'y avait bien entendu aucune intention de fraude, dans notre chef, ce litige devra néanmoins être réglé au plus vite, et coûtera également quelques deniers à la Province.

Le point est adopté par 13 voix pour et 6 abstentions.

M. LE PERSIDENT.- Merci Monsieur le Conseil provincial. Et vous aviez raison, le document 14-15/144 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et la Commission vous propose dès lors de l'adopter à 13 voix pour et 6 abstentions. C'est encore à vous Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Deuxième dossier, le 14-15/161 à propos du rapport d'évaluation annuel d'un autre de nos Château puisqu'il s'agit de l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » et là, un Commissaire souligne, pour 2013, le résultat d'exploitation négatif à hauteur de 76.796 € et un résultat de l'exercice est également négatif de hauteur de 77.799 €. Ces résultats négatifs sont obtenus en dépit d'une augmentation conséquente de la subvention provinciale qui est passée de 135.000 à 215.000 €.

En outre, on nous annonce un budget 2014 en déficit de 90.420 €. Dès lors, après avoir relevé les efforts importants réalisés par l'équipe de gestion pour animer le site de Jehay dans des conditions difficiles, le Commissaire souhaite savoir quelles mesures ont été ou vont être prises pour remédier à cette situation.

Monsieur le Député répond en rappelant d'emblée que le Château est fermé suite à des problèmes de stabilité et que l'étude de stabilité est en cours. Aucune visite du château n'est donc possible à l'heure actuelle.

Il insiste également sur les différentes activités mises en place et notamment l'initiative du potager qui devient un lieu d'animation. Des activités culturelles sont également présentes avec l'aide de notre service culture, sans compter les activités habituelles de Jehay et le magnifique parc à visiter.

Il ajoute que des travaux importants sont indispensables, qu'ils n'ont pas débuté et qu'ils dureront certainement plusieurs années. Bien entendu, la gestion sera à surveiller dans ces circonstances difficiles.

Enfin, Monsieur le Député conclut en signalant que les réserves financières sont toujours importantes à Jehay et que l'augmentation de la subvention provinciale correspond en fait à un retour à niveau antérieur puisque la subvention avait été réduite au cours des dernières années.

Le point est adopté par 13 voix pour et 6 absents.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MEUREAU. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- De mon banc pour simplement remercier

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

le Commissaire pour la question qui a été posée durant cette Commission et remercier également l'administration.

Je veux simplement préciser que pour commencer les travaux, il faut avoir terminé évidemment l'étude de stabilité, elle est en cours. Et pour les plus curieux, je les invite à aller voir le Château de Jehay, les douves sont vidées maintenant de manière à pouvoir travailler à cette stabilité. Donc si on considère que vider les douves ce n'est pas du travail, je les y invite.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/146 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de l'asbl « Musée en plein air du Sart-Tilman ».

Document 14-15/147 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel d'Engis »

Document 14-15/148 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Chiroux, Centre culturel de Liège » dans le cadre du projet « Résidence PingPong ».

Document 14-15/149 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes ».

Document 14-15/150 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Denis FAUCONNIER.

Document 14-15/151 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BD Fly ».

Document 14-15/152 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Micheline KOCH-CHAMBERLAN.

Document 14-15/153 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Circabulle ».

Document 14-15/154 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Lucky Looser ».

Document 14-15/162 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Espace Tourisme & Culture ».

Document 14-15/164 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Jeunesse Musicales de Liège ».

Document 14-15/165 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Artéco 3.0 ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de l’ordre du jour actualisé (documents 14-15/146, 14-15/147, 14-15/148, 14-15/149, 14-15/150, 14-15/151, 14-15/152, 14-15/153, 14-15/154, 14-15/162, 14-15/164, 14-15/165) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces douze documents ont été soumis à l’examen de la troisième Commission.

Les documents 14-15/148, 150, 151, 152 et 164 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur, Madame Alexandra MATHELOT-COLLETTE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MATHELOT-COLETTE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Lors de la réunion de la troisième Commission qui s’est tenue le 24 février dernier, plusieurs documents ont en effet soulevé des questions.

La première concernait les documents 14-15/148 et 151. Un commissaire a fait remarquer qu’il s’agissait une fois de plus d’un dossier de demande de subsides qui intervient alors que l’événement a déjà eu lieu.

Il lui a été répondu que les Services sont particulièrement attentifs à ce que ces cas de figure ne se représentent plus à l’avenir mais que la gestion de cette problématique des délais représente un travail de longue haleine.

Deux autres points ont soulevé une question, il s’agit des documents 14-15/150 et 152. Un Commissaire s’étonne que, dans les deux cas, la demande de soutien soit personnalisée. En effet, d’autres Commissaires abondent dans ce sens en précisant qu’il serait préférable que le destinataire des subsides soit une association de fait plutôt qu’une personne physique.

Il lui a été répondu que cette façon de procéder est prévue dans le décret néanmoins, les Services ne manqueront pas de se renseigner sur la meilleure manière de faire. Ils reviendront ensuite vers les Commissaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Troisième et dernier document ayant soulevé des questions, la demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège » - Document 14-15/164.

L'asbl organisant des concerts à Liège mais également à Bruxelles, un Commissaire s'interroge sur la destination des subsides.

Il lui a été répondu que l'accord liant la Province de Liège et l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège » ne concerne que les concerts organisés à Liège. L'asbl bénéficiant du soutien d'autres pouvoirs subsidiant pour les événements organisés à Bruxelles.

La Commission vous propose d'adopter ces points à 13 voix pour, 0 contre et 6 abstentions. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne les documents 14-15/146, 147, 149, 153, 154, 162 et 165, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 13 voix pour et 6 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces douze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 14-15/163 : Convention conclue entre la Province de Liège et la scrl SPI – Approbation de 2 avenants.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 14-15/163). Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé plusieurs questions.

Mais le rapporteur, Monsieur Rafik RASSAA, n'étant pas là et son collègue non plus, je peux simplement vous donner le résultat.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Donc, votre troisième Commission vous propose de l'adopter par 13 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/166 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demandes de soutien de 5 organisateurs « Spectacles à l'École ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 14-15/166). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 13 voix pour et 6 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015**Document 14-15/155 : Délégation de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics de travaux, fournitures de services – Adaptation de sa résolution du 26 novembre 2012.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 14-15/155). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/156 : Mise à disposition des communes de Theux et de Verlaine d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 14-15/156). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/167 : Direction des Systèmes d'Information : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'extension de l'infrastructure de stockage de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 14-15/167). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/157 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « CPL-VEGEMAR » – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 14-15/157). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/158 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre », en abrégé « C.R.V. asbl » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 14-15/158). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/168 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 14-15/168). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

J'aurais dû poser cette question hier à la cinquième Commission mais on a eu une longue et fructueuse deuxième Commission, ce qui m'a empêché d'y assister.

Donc, la question elle est simple et elle aiderait je crois encore, à plus de clarté dans le document que l'on reçoit régulièrement qui est le relevé trimestriel des dossiers travaux et la liste des adjudicataires avec les montants.

Dans mon groupe, nous aurions souhaité qu'il y ait si possible une colonne supplémentaire qui reprenne les différentes entreprises qui sont consultées quand c'est le cas parce que, suivant les montants, je suppose qu'il y a quand même des montants qui sont publiés aux cas où il y a des adjudications, mais d'autres qui sont en procédure négociée où on interroge trois, quatre, cinq, six firmes.

S'il y avait une colonne supplémentaire avec ces firmes là, ça pourrait être intéressant et, dans le même ordre d'idée puisqu'on vient de voter le point numéro 31 où on aura, je suppose, dans la quatrième Commission le même type de tableau, de répercuter évidemment cette demande au tableau également du point 31 et de la quatrième Commission.

Voilà, simple demande et je vous dis, j'aurais pu la poser en Commission mais je n'ai pas eu l'occasion hier donc je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Il y a une autre demande d'intervention ? Monsieur DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, si cette colonne figure effectivement bien dans les marchés soumis à la deuxième Commission, je suppose que ce la ne devrait pas poser grand problème de l'ajouter aussi aux marchés de travaux qui sont repris au niveau de la cinquième Commission mais je vous propose d'en reparler à prochaine Commission puisque vous n'étiez pas là hier, donc lors d'une prochaine Commission, de remettre ce point à l'ordre du jour. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Je clos donc la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 14-15/169 : Perspective de résiliation du bail à ferme conclu avec les époux DAWANCE en vue de la construction d'un parking au Château de Jehay.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 14-15/169). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/177 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché ayant pour objet « Site provincial de stockage de sel de déneigement à Amay – Aménagement du hall 2 ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 14-15/177). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question, j'invite le rapporteur, Monsieur Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La cinquième Commission s'est donc réunie avant le début du Conseil pour examiner ce point relatif à un marché de travaux sur le site provincial de stockage de sel de déneigement à Amay.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015

Le point vient suite à l'accord de la Province de Luxembourg de participer, à l'avenir, avec nous à des marchés d'achat de sel et de stockage. Une question a été posée, question de savoir quelles étaient les modalités sur le plan financier de ce partenariat.

Il a été répondu que la Province de Luxembourg allait dans un premier temps elle-même lancer un marché de sel pour une durée de 2 ans puisque notre marché court encore pendant 2 ans. Dans 2 ans, l'idée est de lancer un marché commun et la Province de Luxembourg accepte naturellement de prendre en charge le coût de la gestion du stock dans ce hangar mais il n'y a pas d'intervention dans le coût de réalisation des travaux. Je vous remercie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour des conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Evidemment, avant de clôturer la séance publique, je tenais quand même à vous dire que, comme on attendait l'arrivée du Conseiller PTB+ pour signer cette lettre, j'ai demandé à Patrick ROUFOSSE de prendre contact avec lui pour qu'il vienne la signer si possible encore aujourd'hui, voire demain, et on vous l'enverra par mail dès qu'elle est signée.

Je crois que c'est le plus simple, de façon à respecter le travail des chefs de groupe et je tiens encore à vous remercier pour votre travail.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015, je le déclare approuvé.

IV.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que nous avons encore quelques points à huit clos.

La réunion publique est levée à 16 H 15 '.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 FEVRIER 2015**V.- Séance à huis clos**

M. LE PRESIDENT.- Comme annoncé en début de séance je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour, en application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part, à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.